



Subventions pour volontaires de la Fondation

Dossier de demande

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Fondation Rotary offre des subsides aux volontaires en déplacement dans un pays rotarien dans le cadre d'une mission de 5 à 60 jours pour planifier ou réaliser une action humanitaire.

QU'ENTEND-ON PAR MISSION HUMANITAIRE INTERNATIONALE ?

Une action humanitaire internationale sert par définition à fournir une aide ou des compétences non disponibles ou difficiles à fournir par les ressources rotariennes sur place. La demande doit émaner de la collectivité bénéficiaire. *Voir tableau des activités éligibles.*

QUI EST ELIGIBLE ?

Toute personne voyageant seule doit être un membre actif d'un Rotary club. Les petits groupes (jusqu'à 5 personnes) peuvent comprendre des Rotariens et des conjoints répondant aux critères. Le chef d'équipe par contre doit obligatoirement être un Rotarien actif. Chaque participant doit fournir :

1. Ses compétences et acquis utiles à la collectivité dans le besoin
2. Une description des activités pour chaque jour sur place

QUELLE EST LA DUREE DU SEJOUR ?

- Le séjour sur place des Volontaires doit être d'une durée comprise entre 5 et 60 jours (les jours passés à voyager ne sont pas compris).
- Si le Volontaire souhaite rester plus de 60 jours, les dépenses encourues sont à sa charge.

QUE FINANCENT CES SUBVENTIONS ?

Ces subventions servent à défrayer les coûts de billet d'avion, les frais de pension sur place et les faux frais tels que les frais de visas et de vaccination. Les volontaires ne sont pas rémunérés pour leur concours. En cas de surplus, il est possible d'utiliser les fonds excédentaires pour d'autres dépenses raisonnables dans le cadre de l'action. Il incombe aux récipiendaires d'obtenir les autorisations et approbations nécessaires au bon déroulement de leur mission sur place. Toute subvention est octroyée dans la limite des fonds disponibles.

QUELS SONT LES CRITERES ?

- Les participants et parrains doivent respecter les *Modalités* régissant le programme disponible sur le site du Rotary (www.rotary.org) ou auprès de la Fondation et des bureaux régionaux.
- Les dossiers doivent parvenir à la Fondation au moins 3 mois avant la date de départ prévue et doivent être approuvés au moins *deux mois* avant le départ.
- Les réservations doivent être effectuées par l'intermédiaire du RITS, l'agence de voyages du Rotary immédiatement sur confirmation et de toute manière 45 jours avant le départ.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Le montant est dorénavant forfaitaire : 6 000 dollars pour les groupes et 3 000 dollars pour les missions à titre individuel.
- Il est impossible de recevoir plus de deux subventions par année rotarienne.
- Un site bénéficie uniquement d'une subvention à la fois.

DEMARCHES

1. Trouver une mission.

Les Rotariens sur place et la collectivité bénéficiaire sont à l'origine du processus. Il est par conséquent impératif d'établir des relations avec les Rotariens sur place avant de soumettre le dossier de demande.

2. Planifier le projet ou la mission.

Une fois la collectivité identifiée, les Rotariens des deux pays travaillent ensemble pour déterminer les compétences et les besoins. Le but du voyage, le planning, la logistique et le projet doivent être décidés ensemble par les partenaires hôtes et internationaux ainsi que par la collectivité avant de soumettre le dossier. Les objectifs des missions de planification doivent être soigneusement définis au préalable. Ce type de missions ne sert pas à trouver un projet mais plutôt à planifier les modalités de mise en place d'un projet identifié.

3. Remplir le dossier.

Le dossier, dûment rempli, doit parvenir à la Fondation Rotary au moins 3 mois avant la date prévue du départ. Les administrateurs de la Fondation exigent que le responsable Subventions d'un des districts (local ou international) certifie que le dossier est complet. Le dossier comprend le contrat et la fiche de renseignement sur le destinataire des fonds. En apposant leur signature, les candidats acceptent les conditions du programme, y compris l'obligation de souscrire une assurance couvrant la maladie et l'hospitalisation, les cas de décès accidentel et de perte d'un membre correspondant aux montants recommandés. La fiche comprend les informations bancaires nécessaires pour le versement des fonds. Tout dossier incomplet sera retourné avec une brève explication au parrain international de l'action.

4. Changement au sein de l'équipe.

Les substitutions au sein de l'équipe sont possibles à condition que les nouveaux participants soient éligibles et à condition d'être effectuées avant toute réservation. Le contrat du nouveau membre doit parvenir dûment signée à la Fondation avant le départ.

5. Réservations.

Les participants reçoivent confirmation de la Fondation en même temps que le RITS, l'agence de voyages du Rotary. Il est alors possible d'effectuer ses réservations. Tous les participants doivent

utiliser le RITS qui peut, le cas échéant, vous autoriser à prendre votre billet vous-même.

Attention : Aucune réservation ne peut être effectuée, ni payée avant que le dossier ait été approuvé faute de quoi la Fondation ne remboursera pas les participants de leurs dépenses. Le RITS doit recevoir le formulaire approprié avec les numéros et heures de vol, lignes aériennes et montant du billet. Le RITS peut décider de ne pas vous laisser prendre vos billets sur place et de se charger d'effectuer vos réservations pour vous. *Dans tous les cas, les réservations doivent être effectuées au moins 45 jours avant le départ.* Dans le cas contraire, les dates du voyage devront être reportées.

RECAPITULATIF

1. Trouver une mission correspondant aux besoins sur place et à ses compétences.
2. Remplir le dossier.
3. Recevoir un accusé de réception de la Fondation, comprenant un numéro de dossier et le nom de votre correspondant à la Fondation.
4. Le correspondant vous contactera en cas de besoin.
5. Il vous faudra fournir les documents ou renseignements demandés dans les délais prescrits, faute de quoi vos dates de voyage seront reportées.
6. Vous serez notifié dès que votre dossier aura été approuvé.
7. Une fois votre dossier approuvé, vous recevrez un mail du RITS sur la procédure à suivre. Le RITS s'occupe des réservations. Si vous souhaitez effectuer vos réservations vous-même, vous devez soumettre un itinéraire, comprenant les numéros et heures de vols, la compagnie aérienne et les tarifs. Toutes les réservations doivent être confirmées au moins 45 jours avant le départ (titres émis, autorisation ou non d'acheter soi-même son billet).
8. Pour prendre votre billet vous-même, il vous faut notifier le responsable du RITS qui vous donnera ou non l'autorisation. **Attention : Si vous outrepasser la décision du RITS de ne pas vous autoriser à prendre vous-même votre billet, vos frais de voyage ne seront pas couverts par la Fondation Rotary.**

RAPPORTS A SOUMETTRE

- Les récipiendaires doivent soumettre un rapport sur leurs activités dans le cadre de leur mission dans les deux mois de leur retour, accompagné de photos à des fins éventuelles de publication.
- Le club/district hôte (dans le pays bénéficiaire) doit soumettre une évaluation à la Fondation.
- Faute de fournir ces rapports, les clubs/districts et les participants concernés ne pourront participer au programme jusqu'à ce que la question soit réglée.
- Les volontaires doivent saisir toute occasion de parler de leurs activités aux Rotary clubs ou à d'autres associations locales.

TABLEAU DE REFERENCE

Définitions	Exemples d'activités éligibles	Exemples d'activités non éligibles
<p>Mission sur le terrain Un partenariat entre des clubs/districts parrains et des volontaires pour fournir une aide humanitaire dont une collectivité ou un groupe bénéficiera directement lorsque les Rotariens sur place ne sont pas en mesure de la fournir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des soins (médicaux/dentaires) aux indigents. • Fournir une expertise technique dans le cadre de la mise en œuvre d'une action. • Enseigner gratuitement une langue ou des compétences utiles. • Construire des digues, latrines, réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau, routes dans les limites imposées par les directives de la Fondation concernant les travaux de construction. • Former les enseignants à de nouvelles techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des visites de site pour des actions en cours ou terminées. • Assister à des conférences, foires aux projets ou rencontres internationales. • Participer à des travaux de recherche scientifique ou universitaire. • Construire ou rénover un bâtiment en infraction des directives émises par la Fondation. • Participer à un échange ou autre activité semblable à un programme offert par la Fondation. • Participer à des programmes offerts par d'autres organisations. • Enseigner l'anglais sans les qualifications requises. • Enseigner des activités dans des maisons de retraite ou autre centre d'accueil alors que les Rotariens sur place peuvent très bien le faire.
<p>Planification d'une action Un partenariat entre des clubs/districts et un bénévole pour planifier une action humanitaire spécifique que les parrains mettront en œuvre à une date ultérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier une nouvelle action humanitaire répondant aux critères des subventions de la Fondation (avec ou sans aide financière de la Fondation envisagée). • Planifier une autre phase d'une action en cours. • Évaluer les besoins sur place afin d'élaborer une action y répondant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher une action à financer sans préparation préalable. • Organiser une visite d'un club contact. • Assister à des réunions de planification avec d'autres organisations sans la participation du club hôte. • Organiser des collectes de fonds avec les clubs hôtes ou organisations coopérantes.



Subventions pour volontaires de la Fondation

Dossier de demande

Les champs s'agrandissent au besoin lorsque vous remplissez le formulaire directement sur écran. N'hésitez pas à ajouter des pages selon les besoins. *Les dossiers incomplets seront renvoyés au parrain international avec une brève explication.*

1. DESCRIPTION DU PROJET

1. Site du projet (il ne s'agit pas du nom du club sur place)

Ville	Pays	Brève description du projet

2. Il s'agit principalement d'une mission de planification d'une action humanitaire des deux

3. Quels sont les besoins sur place ?

4. Comment cette mission répond-elle aux besoins sur place ?

2. DURÉE DU SÉJOUR

Le séjour sur place doit être d'une durée comprise entre 5 et 60 jours

Date de départ prévue	Date de retour prévue	Durée du séjour (hors jours de voyage)

6. HÔTE PRINCIPAL DANS LE PAYS BÉNÉFICIAIRE

Club/district dans le pays bénéficiaire partageant la responsabilité de l'action

Rotary club de	Numéro du club
District	Pays

Contact principal : Le Rotarien chargé de recevoir la correspondance et de remplir l'évaluation en fin de mission.

Nom
<input type="checkbox"/> Rotarien <input type="checkbox"/> Conjoint
Rotary club de District
Numéro de membre
Adresse
Code postal, ville
Pays
☎ principal
☎ autre
Fax
E-mail

Expliquez les besoins sur place et comment le club hôte compte collaborer à la réalisation de l'action ou soutenir la mission. A REMPLIR PAR LE PARTENAIRE HÔTE.

--

7. CONTRAT

Ce contrat, conclu entre les clubs/districts parrains, les bénéficiaires d'une subvention pour volontaires et la Fondation Rotary du Rotary International, vise à financer des missions bénévoles ou de planification telles que définies dans le dossier de demande ci-joint. Les subventions représentent une somme de 3 000 USD pour un Rotarien ou de 6 000 USD pour une équipe éligible dirigée par un Rotarien. Une description, le lieu, les responsabilités et les activités des bénéficiaires sont listés et décrits dans le dossier ci-joint.

En contrepartie de recevoir cette subvention de la Fondation Rotary, les parrains et bénéficiaires acceptent les conditions suivantes.

1. Ils confirment avoir reçu et lu les *Modalités de participation au programme* et s'engagent à les respecter.
2. Ils s'engagent à utiliser les fonds fournis pour les activités décrites dans le dossier en vue d'améliorer les conditions d'une collectivité dans le besoin. Les fonds versés par la Fondation ne seront pas utilisés à des fins autres que celles éligibles selon la Fondation Rotary et décrites dans les *Modalités*. La Fondation sera remboursée d'une partie ou de la totalité des fonds déposés, détenus ou autrement versés aux bénéficiaires qui auront été utilisés pour des dépenses non autorisées ou au profit d'un Rotarien ou d'une entité rotarienne. Les parrains et les bénéficiaires comprennent que la subvention peut être utilisée uniquement pour les frais de voyage éligibles et d'autres dépenses minimales afférentes à la mission.
3. Ils s'engagent à défendre, dédommager et dégager de toute responsabilité le Rotary International et la Fondation Rotary, y compris les membres de leurs conseils d'administration, leurs dirigeants, commissions, employés, mandataires et représentants (appelés ci-après « RI/TRF ») pour toutes demandes (y compris de subrogation), actions, dommages et intérêts, pertes, coûts, frais (y compris les honoraires d'avocats raisonnables et autres frais de justice), jugements, frais d'instance et dépens, sentences ou obligations qui seraient revendiqués ou recouverts contre les personnes précitées, et encourus en raison des actes, omission, négligence, conduite frauduleuse, violation de la loi (ou de tout décret ou règlement gouvernemental) des parrains ou bénéficiaires, conséquence directe ou indirecte de leur participation au programme, y compris le voyage aller ou retour. La responsabilité du RI/TRF se borne au versement de la subvention. RI/TRF ne s'engagent pas au-delà dans le cadre de cette subvention ou action. Les parrains confirment que les bénéficiaires parrainés possèdent toutes les qualifications et compétences requises pour la mission et qu'ils ont reçu l'aval du club ou du district. D'autre part, les bénéficiaires confirment que la mission a bel et bien été planifiée en coopération avec le parrain hôte et la collectivité sur place.
4. Le parrain hôte parraine le(s) bénéficiaire(s) pour la durée mentionnée dans le dossier. Ce parrainage n'entraîne aucune obligation financière vis-à-vis des bénéficiaires. La Fondation Rotary verse aux bénéficiaires une somme forfaitaire pour financer les billets d'avion, le logement, les repas et autres frais, étant entendu que le cas échéant d'autres sources de financement seront peut-être nécessaires.
5. Les bénéficiaires sont seuls responsables de leurs actions et biens durant leur mission et durant le voyage pour s'y rendre et en revenir. Les bénéficiaires et les parrains sont parfaitement conscients que ce type de mission de bénévolat comporte certains risques tels que maladies, blessures, infrastructures publiques inadéquates voire même dangereuses, moyens de transport dangereux, mauvaises conditions de travail, activité physique épuisante, mauvaises conditions climatiques, troubles civils, incompréhension entre cultures, problèmes liés à des infractions de la loi, coups et blessures, crimes et fraude. Les bénéficiaires et parrains comprennent parfaitement ces risques et sont prêts à assumer tous risques associés à cette mission. Les bénéficiaires et les parrains comprennent que les responsabilités et obligations financières ou autres du Rotary et de la Fondation Rotary se limitent au paiement de ladite subvention. En cas d'accidents ou de maladies nécessitant un retour prématuré, la Fondation couvrira les frais pour assurer le retour du bénéficiaire. Ni le Rotary, ni la Fondation ne prendront à leur charge les soins médicaux ou traitement, au jour d'aujourd'hui ou à l'avenir. Les bénéficiaires sont responsables des coûts et indemnités pour toute maladie, blessure ou perte (y compris perte de relations matrimoniales et souffrance émotionnelle) encourues au cours de la mission, du voyage aller-retour ou en rapport quelconque avec la subvention.

6. Si la majorité d'une équipe de bénévoles ou la personne contact sur le site de l'action décident, après discussions, que le volontaire ne s'acquitte pas de sa mission de façon satisfaisante, elles en informeront la Fondation Rotary qui a toute autorité pour résilier ce contrat et organiser le retour immédiat du volontaire dans son pays.
7. Nonobstant toute clause contraire de ce contrat, en cas d'interruption prématurée de la mission (le contrat prend effet dès l'approbation de la subvention jusqu'à clôture officiel du dossier) pour une cause autre qu'une maladie ou blessure sérieuse, ou la sécurité des bénéficiaires ou en cas de maladie ou blessure sérieuse d'un membre de la famille d'un bénéficiaire, la Fondation est en droit d'exiger le remboursement complet des fonds, y compris les intérêts, non encore dépensés conformément aux modalités. D'autre part, tout bénéficiaire interrompant son séjour avant la date fournie dans le dossier pour une raison autre que maladie ou blessure sérieuse ou pour des raisons de sécurité devra assurer son voyage de retour. Et, tout bénéficiaire décidant de ne pas se déplacer ou d'effectuer la mission devra rembourser tous les fonds, y compris les intérêts, dans les 30 jours de la notification.
8. La Fondation se réserve le droit de résilier ce contrat sans préavis si les bénéficiaires ou parrains ne respectent pas les termes de ce contrat ou les modalités de la subvention. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent rembourser les fonds inutilisés, y compris les intérêts, dans les 30 jours de la résiliation.
9. Le non respect par les parties des modalités de la subvention imputable à un cas de force majeure, grève, guerre, émeute, troubles civils, ouragans, tremblements de terre et autres catastrophes naturelles, actes criminels, destruction des infrastructures de transport, actes terroristes ou pour toute cause sur laquelle les parties n'ont aucun contrôle ne sera pas considéré comme une rupture de contrat mais comme sa résiliation. Dans ce cas, les bénéficiaires ont 30 jours à date de la résiliation du contrat pour rembourser tous les montants versés par la Fondation Rotary encore non utilisés.
10. Les bénéficiaires s'engagent à souscrire une assurance de 500 000 USD minimum ou équivalent pour les frais médicaux et d'hospitalisation, de 10 000 USD minimum en cas de décès accidentel ou perte d'un membre, de 50 000 USD pour évacuation d'urgence et 10 000 USD minimum pour rapatriement du corps. Il est recommandé de prendre une couverture internationale et non limitée au pays hôte. Une couverture d'assurance dans son propre pays n'est pas nécessaire. La couverture d'assurance doit être valable dès la date de départ et jusqu'à la date de retour. Les bénéficiaires devront fournir une copie de la police d'assurance à la Fondation sur demande. La Fondation ne s'engage nullement à fournir une quelconque couverture d'assurance aux bénéficiaires ou aux parrains.
11. Les bénéficiaires et parrains comprennent parfaitement ne pas être employés de la Fondation Rotary ou du Rotary et ne peuvent par conséquent avoir aucun droit à quelconque rémunération, retraite, soins (médicaux ou dentaires), assurance en cas d'accident du travail, vie, invalidité ou autre, ou tout autre avantage fourni par la Fondation Rotary ou le R.I. Aucune clause de ce contrat ne peut être considérée ou interprétée par les parties ou une tierce personne comme étant la base d'une société de personnes, d'une joint venture, ou d'une relation de mandant à mandataire entre les bénéficiaires et parrain, et la Fondation Rotary.
12. Ce contrat est régi par la loi de l'État de l'Illinois des États-Unis. Tout litige relatif à ce contrat devra être porté devant le « Circuit Court » du Comté de Cook (Illinois, États-Unis), dont le bénéficiaire accepte la compétence.

8. AUTORISATIONS

Par leur signature, les parrains et participants acceptent les termes et modalités de ce contrat.

PARRAIN HÔTE		PARRAIN INTERNATIONAL	
<input type="checkbox"/> Président de club (si parrainé par un club)		<input type="checkbox"/> Président de club (si parrainé par un club)	
<input type="checkbox"/> Responsable Subventions de district (si parrainé par le district)		<input type="checkbox"/> Responsable Subventions de district (si parrainé par le district)	
Nom		Nom	
Club		Club	
District		District	
Signature		Signature	
Date		Date	
CHEF D'ÉQUIPE		MEMBRE D'ÉQUIPE 1 (le cas échéant)	
Name		Nom	
Club		Club	
District		District	
Signature		Signature	
Date		Date	
MEMBRE D'ÉQUIPE 2 (le cas échéant)		MEMBRE D'ÉQUIPE 3 (le cas échéant)	
Nom		Nom	
Club		Club	
District		District	
Signature		Signature	
Date		Date	
MEMBRE D'ÉQUIPE 4 (le cas échéant)			
Nom			
Club			
District			
Signature			
Date			



Avez-vous fourni toutes les informations requises ? Les dossiers incomplets seront renvoyés.

9. RENSEIGNEMENTS SUR LE DESTINATAIRE DES FONDS

Veillez renvoyer ce formulaire dûment rempli, ainsi que le contrat, à la Fondation qui procédera au déblocage des fonds.

- Le club ou district sera responsable du recouvrement de tout paiement n'ayant pas atteint son destinataire en raison d'informations incomplètes ou erronées.
- Les fonds ne seront pas versés à une organisation participante ou bénéficiaire.
- Les fonds seront versés au bénéficiaire ou sur un compte en banque ouvert pour le projet qui doit être sous le contrôle d'un club ou district.
- Les versements se feront conformément au protocole de la banque locale.
- Sauf indication contraire, les paiements sont envoyés au contact du parrain international.

Intitulé du compte	
Numéro complet du compte (Inclure le code de la banque, de la succursale, etc.)	
Devises (USD ou monnaie locale)	
Nom de la banque	
Adresse de la banque	
Code postal, ville	
Pays	
 de la banque	
Fax de la banque	
Code ABA (USA uniquement) (Numéro requis pour les banques américaines pour tout virement au sein des Etats-Unis.)	
Code SWIFT (Code requis pour les virements internationaux.)	
Banque partenaire - Pour les versements par virement bancaire international en USD, il est <u>obligatoire</u> de fournir les coordonnées de la banque partenaire aux États-Unis. Veuillez contacter votre banque pour ces informations.	
Nom de la banque partenaire aux États-Unis	
Adresse complète	
Numéro ABA (requis pour tous les virements en USD)	

10. ORGANISATIONS PARTENAIRES

Si l'action bénéficie du concours d'une organisation externe, fournir les renseignements suivants. Attention, il ne s'agit pas du récipiendaire de dons en nature ou d'un Rotary club ou district. (Par exemple, une banque de médecins, une NGO, etc.)

- Fournir le nom et l'adresse de l'organisation en question ci-dessous.
- Fournir une lettre de confirmation de l'organisme en question, fournissant des renseignements sur ses responsabilités, les rapports de travail envisagés avec les Rotariens dans le cadre de l'action et l'accord de se soumettre à un audit financier éventuel des activités liées à l'action concernée.
- Fournir une lettre de recommandation des Rotariens du pays bénéficiaire.

Nom de l'organisation	
Son adresse	

11. AVAL DU RESPONSABLE SUBVENTIONS DE DISTRICT

Le responsable Subventions du district hôte ou international doit confirmer que le dossier est complet.

Au nom de la commission, je certifie qu'à ma connaissance, ce dossier est complet et répond aux critères de la Fondation.	
Signature du responsable Subventions de district	District

12. LISTE DE CONTROLE

Effectuée	Etapes
<input type="checkbox"/>	Le dossier arrivera-t-il à la Fondation au moins 3 mois avant le départ ? Sinon le dossier a peu de chance d'être approuvé dans les délais. Veuillez modifier les dates de mission en conséquence.
<input type="checkbox"/>	Le projet répond-il à tous les critères ? (consulter le site du Rotary, www.rotary.org)
<input type="checkbox"/>	Avez-vous fourni une description des besoins et expliqué comment la mission du participant y répond ? Avez-vous identifié un projet de planification spécifique ?
<input type="checkbox"/>	Avez-vous précisé les compétences du candidat qui le qualifient pour cette mission ?
<input type="checkbox"/>	Vérifiez les dates de mission. La durée est-elle bien de 5 à 60 jours, hors jours de voyage ?
<input type="checkbox"/>	Dans le cas de participation d'une autre organisation, avez-vous inclus les lettres requises en provenance de l'organisation et du parrain local avalisant cette organisation et sa participation ?
<input type="checkbox"/>	Avez-vous fourni les coordonnées requises (contact, membres d'équipe, clubs/districts hôte et parrains) ?
<input type="checkbox"/>	Le document comporte-t-il toutes les signatures nécessaires ?
<input type="checkbox"/>	Le responsable Subventions du district hôte ou parrain a-t-il avalisé le dossier ?
<input type="checkbox"/>	Avez-vous fourni la fiche de renseignements sur le destinataire des fonds ?
<input type="checkbox"/>	<p>Envoyez le dossier complet et toutes pièces jointes par e-mail à grants@rotary.org, par fax au +1 847 866 9759 ou à l'adresse ci-dessous.</p> <p style="text-align: center;"> Volunteer Service Grants The Rotary Foundation One Rotary Center 1560 Sherman Avenue Evanston, IL 60201-3698 États-Unis ☎ +1 847 866 3000 </p>

136-FR—(606)